LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil
Division Personnes Âgées
13c, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Demande en vue de l'obtention d'un agrément
Centre de jour pour personnes âgées[1]

[1] loi modifiée du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Avis important : La demande est à effectuer par la personne physique ou morale qui se propose de gérer le service agréé (art. 45/1) par voie postale au ministre, à l'adresse figurant sur l'entête.

1. Saisie

Le formulaire est à compléter électroniquement pour un traitement optimal.
La page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®

Gestionnaire

Dénomination de l'organisme gestionnaire: _____

Forme juridique : _____

Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (numéro d'immatriculation) : _____

Centre commun de la sécurité sociale (matricule) : _____

Représentant(s) légal(aux) (Nom, prénom) : _____

Numéro et rue du siège : _____

Code postal et localité : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Personne de contact concernant la demande

Nom, prénom : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le service de la Division Personnes Âgées au 247-86544

Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil
Division Personnes Âgées
13c, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Données du service à agréée

Nom du service : _____

Numéro et rue de la structure : _____

Code postal et localité : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Site internet : _____

Date d'ouverture prévue §: _____

Capacité d'accueil § § : _____ chaises

Remarque(s) concernant les données du service à agréer:

Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil
Division Personnes Âgées
13c, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

A. Documents relatifs à l'identité du gestionnaire

Formulaire à remplir et à signer : « Engagement formel » info

Documents à joindre au formulaire :

- Copie des statuts et de leurs modifications éventuelles, publiés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, au cas où la demande émane d'une personne morale ;
- Extrait du registre des bénéficiaires effectifs ou extrait du registre de commerce et des sociétés ;
- Extrait original récent du casier judiciaire bulletin n°3 du (des) administrateur(s)(datant de moins de 2 mois)(ressortissants luxembourgeois) et documents similaires du/des pays dont il a la nationalité et dans lesquels il a séjourné à partir de 18 ans (ressortissants non luxembourgeois) qui vise à garantir l'intégrité de la fonction de chargé de direction ainsi que la protection des usagers dans les centres de jour pour personnes âgées ;
- Constellation du comité d'éthique. §

Remarque(s) concernant l'identité du gestionnaire :

B. Documents relatifs au personnel d'encadrement

B.1. Chargé de direction §

Formulaire à remplir et à signer : « Chargé de direction » info

B.2. Personnel d'encadrement § §

Formulaire à remplir et à signer : « Personnel d'encadrement » info

Important: Une permanence d'accueil et de soins est assurée sur place pendant les heures d'accueil par au moins un agent du personnel d'encadrement.

C. Documents relatifs aux prestations et services

Documents à joindre au formulaire :

- Règlement général contenant § :
  - Projet d'établissement ;
  - Règlement de sécurité et plans d'intervention ;
  - Règlement d'ordre intérieur concernant les usagers, les visiteurs et le personnel ;
  - Organigramme de la structure d'hébergement pour personnes âgées ;
- Modèle type du contrat de service ; § §
- Liste des prix et suppléments.

D. Autres documents

- Plan du bâtiment du centre de jour pour personnes âgées, qui indique, pour les différents niveaux, les voies de communication interne, la destination des locaux, les équipements et les mesures de sécuritéprévues ainsi qu'une attestation émanant de l'Inspection du travail et des mines pour les services régis par la classe 3A des établissements classés et le cas échéant du Service national de la sécurité dans la fonction publique pour les institutions relevant du champ d'application de la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles établissant que l'infrastructure dans laquelle le requérant exerce ses activités correspond aux normes minima de sécurité et de salubrité ;

- Copie de l'avis émanant du ministre ayant la Santé dans ses attributions attestant que l'infrastructure estconforme aux exigences hygiéniques et sanitaires. L'avis relatif aux exigences hygiéniques et sanitaires est à demander à la Division de l'Inspection sanitaire via l'adresse mail : mds-insa@ms.etat.lu ;

- Une copie de l'avis émanant du ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions attestant que l'infrastructure répond à la réglementation relative à la sécurité alimentaire. L'avis relatif à la sécurité alimentaire est à demander à l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) via le formulaire d'enregistrement des établissements du secteur alimentaire directement sur le site guichet.lu ;

- Copie de la lettre adressée au service d'incendie et de sauvetage renseignant sur l'existence et l'emplacement du centre de jour pour personnes âgées ;

- Copie du rapport de synthèse final d'un organisme de contrôle muni du visa de l'Inspection du Travail et des mines.

Article - 45 (3) : Le ministre peut demander tout autre document ou renseignement indispensable à l'établissement du dossier de la demande d'agrément.

2. Signature

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'organisme gestionnaire,

Nom, prénom : _____

a bien pris connaissance que selon l'article 44 :

- Les activités tombant dans le champ d'application de ce chapitre sont interdites si elles ne répondent pas aux conditions d'exercice des activités conformément aux articles 2 et 10 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
- Le ministre octroie un agrément couvrant l'ouverture et l'exploitation d'un centre de jour pour personnes âgées conformément au présent chapitre et à la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
- L'agrément s'entend sans préjudice des autorisations à solliciter en vertu d'autres dispositions légales ou réglementaires.

a bien pris connaissance des obligations suivantes :

- Une copie de l'arrêté ministériel accordant l'agrément est affichée à l'entrée du centre de jour pour personnes âgées (article 45).
- Le gestionnaire garantit d'établir un dossier individuel pour chaque usager (article 42).
- Le gestionnaire garantit la création d'un comité d'éthique avant l'exploitation de l'activité (article 37).
- Le gestionnaire garantit que les données mentionnées au paragraphe 3 de l'article 38 soient publiées sur le registre public national des services destinés aux personnes âgées.
- Le gestionnaire garantit de transmettre annuellement au 1er juillet les informations visées au règlement grand-ducal du 21 septembre 2023 (article 43).

Fait à : _____ , le _____

_____

Signature et
cachet de l'organisme gestionnaire

_____

Seuls les formulaires dûment complétés seront traités.

En cas d'envoi de fichiers volumineux, le gestionnaire est habilité à demander au service de la Division Personnes Âgées la mise à disposition d'un lien OTX.

Imprimez la demande d'agrément pages 1-6

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le service de la Division Personnes Âgées au 247-86544